

L'écho

des Liébautains

BULLETIN
MUNICIPAL
ESTISSAC

N° 30
Hiver 2023



Le bois du Parc de La Rochefoucauld

SOMMAIRE

- p. 3 Les séances en bref
- p. 7 Vie municipale
- p. 8 Dossier spécial
- p. 14 Portrait
- p. 15 Plein feu sur...
- p. 18 Retour en images
- p. 21 Vie scolaire
- p. 24 Vie associative
- p. 25 Cadre de vie
- p. 28 Vie professionnelle
- p. 29 Dernière minute
- p. 30 Agenda - Etat civil

Mairie d'Estissac

Place François Mitterrand
10190 ESTISSAC
Tél. : 03.25.40.41.43
mairie.d-estissac@wanadoo.fr

Directrice de la publication :
Annie DUCHÈNE, maire d'Estissac

Comité de rédaction : Claudie GEST,
Fabien VINCENT, Marie-Claude
GRITTI, Céline BEAUVOIS, Stéphanie
BIRÉ, Christine BONNEL, Laetitia
CAMPOROTA. Ont également collaboré
à l'élaboration de ce numéro : Iudi
GODIN, Matthieu MICOULAUT, sauf
mention spéciale.

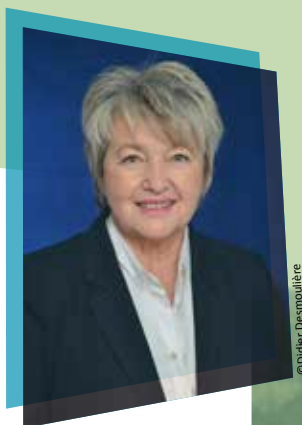
Nombre d'exemplaires : 1100
Création et impression : Imprimerie
La Renaissance labellisée Imprim'Vert.
Hiver 2023

Photos : ©Michel GALLET, ©Lionel
WEYH, ©Claudie GEST, sauf mention
spéciale

MOT DU MAIRE



*Chères Liébautaines.
Chers Liébautains.*



©Didier Desmoulière

L'année dernière, nous avons limité l'éclairage public de nuit.

Nous ne savions pas alors, que les tarifs de l'énergie augmenteraient aussi fortement.

Grâce aux économies réalisées, nous remplacerons progressivement, sur les 415 lampadaires de notre commune, les lampes en sodium en lampe LED, moins consommatrices d'électricité. De même, les ateliers municipaux ont été isolés et courant de ce premier semestre, les ouvertures de l'école maternelle seront changées.

La construction de notre complexe salle des fêtes et salle de sport prévue pour ce début d'année sera repoussée de quelques mois. Il est nécessaire de refaire un nouvel appel d'offres afin d'être en conformité au regard de la loi.

Nous pouvons souhaiter un démarrage des travaux dans le second semestre.

Le bois acheté il y a 6 mois, continue d'être nettoyé. Dans un premier temps, les peupliers plantés après la tempête de 1999, arrivés à maturité, ont été coupés et vendus.

Il faut également sécuriser les abords des rivières et des mares, procéder à un cheminement qui permet de se promener dans le bois. Un repérage des arbres fragiles et pouvant tomber est nécessaire. Ce bois resté de longues années sans entretien, demande une importante mise en sécurité avant de pouvoir l'ouvrir au public.

À la demande de la famille, ancien propriétaire, le bois portera le nom de « *Parc de La Rochefoucauld* ».

Les travaux sur la toiture de l'église Saint-Liébault se terminent. La tourelle, côté nord, sera le dernier ouvrage couvert. Nous aurons l'occasion le 17 juin, d'inaugurer la fin des travaux de couverture sur notre plus vieil édifice communal.

Enfin, je vous invite à retenir la date du 30 septembre prochain où nous fêterons les 100 ans, jour pour jour, de la mise en place de notre Monument aux Morts. Cette journée républicaine, sera l'occasion de célébrer la mémoire des hommes et des femmes morts pour la France et de rappeler combien de vivre dans un pays en paix est précieux.

Avec les membres du conseil municipal, je vous adresse nos vœux les plus chaleureux de bonne année.

Annie DUCHÈNE
Maire

➡ Séance du 20 juin 2022

Le Conseil Municipal :

- **accepte** le transfert de propriétés de l'État à la Commune issues des délaissés de l'autoroute A5, à savoir les parcelles cadastrées section YB numéros 102 et 103, situées de part et d'autre du pont autoroutier traversant la rue de l'Épine des Îles.
- **accepte** de signer une convention avec Enedis pour le déplacement de la ligne haute tension enfouie dans l'emprise du futur complexe salle polyvalente-gymnase.
- **prend** acte du bilan de la concertation publique (1 avis favorable recueilli) lancée pour la révision allégée du plan local d'urbanisme et la réalisation d'une étude « entrée de ville » permettant de favoriser le développement économique des parcelles le long de l'autoroute dans la ZAC de la Haie des Fourches.
- **délègue** à Madame le Maire tous pouvoirs utiles pour souscrire des emprunts court terme et long terme dans le cadre de la construction d'une salle polyvalente et d'un gymnase ; la délégation est consentie à hauteur de 2 000 000 €.
- **décide** de modifier le budget 2022 afin d'inscrire une recette supplémentaire de fonctionnement issue d'une coupe de bois et le montant maximum des emprunts à souscrire pour l'opération de la salle polyvalente-gymnase.
- **adopte** les tarifs périscolaires applicables au 1^{er} septembre 2022 :

CANTINE		
Prix par enfant et par jour	Tarif normal	Tarif réduit
Garderie du matin (forfait)	1,00 €	0,85 €
Garderie du soir (forfait)	1,00 €	0,85 €
Garderie du midi (forfait)	2,70 €	2,31 €
Cantine (enfant d'Estissac ou de Neuville-sur-Vanne)	3,00 €	2,55 €
Cantine (enfant extérieur)	3,80 €	3,23 €

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS		
Situation fiscale de la famille (QF mensuel)	Tarifs pour les enfants domiciliés à Estissac (la journée)	Tarifs pour les enfants non domiciliés à Estissac (la journée)
QF ≤ 300 €	1,56 €	5,00 €
301 € ≤ QF ≤ 500 €	3,21 €	6,00 €
501 € ≤ QF ≤ 700 €	4,82 €	7,20 €
701 € ≤ QF ≤ 900 €	8,43 €	8,64 €
901 € ≤ QF ≤ 1 100 €	9,24 €	9,67 €
QF ≤ 1 101 €	13,10 €	14,95 €

- **attribue** une subvention de 500 € à l'association Chats Sans Toit pour ses actions de stérilisation des chats errants.
- **émet** un avis favorable à la demande de l'Entreprise TARTERET de poser à ses frais des coussins berlinois en complément dans la rue des Ponts Tremblants.
- **décide** de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe en vue de promouvoir un agent communal, à compter du 20 septembre 2022.
- **maintient** l'affichage papier en mairie comme modalité de publicité des actes communaux.
- **délègue** au représentant communal auprès de la SPL-Xdemat le pouvoir de voter une modification du capital à l'assemblée générale.
- **fixe** à 470 € hors charges le loyer mensuel de l'appartement rénové sis au 2 bis A rue de la Mairie.
- **désigne** les membres de la commission d'appel d'offres sous la présidence de Madame le Maire : MM. N. GEORGE, V. JEANNEL et F. VINCENT (suppléants : Mme L. CAMPOROTA, MM. F. LORENZETTI et C. VINCENT).
- **accepte** de baisser le loyer du bail de chasse conclu avec l'Amicale des Brosses et Environs afin de tenir compte de la baisse du gibier et de ses charges d'entretien des cheminements forestiers qui bénéficient à toute la population ; le nouveau prix est fixé à 20 €/hectare.
- **décide** de créer un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs à compter du 1^{er} septembre 2022, à temps complet (35/35^e) afin de pourvoir au remplacement du poste de directeur général des services.
- **prend note** des statistiques locales des interventions de la gendarmerie sur l'année 2021.
- **prend acte** du renoncement de la société STEAG d'implanter un parc éolien sur le territoire communal, en raison de la convergence de contraintes techniques notamment liées à la proximité d'un radar militaire et d'un radar civil.
- **prend note** du résultat du tirage au sort effectué sur l'application Xélec pour désigner des personnes intégrant la liste préparatoire des jurés d'Assises 2023.
- **étudie** la proposition émise par l'Union Aubeoise des Délégués Départementaux de l'Éducation nationale de planter un arbre de la Laïcité en hommage à Samuel PATY. Si le tilleul est l'essence proposée, le choix final tiendra compte de l'emplacement retenu et des caractéristiques d'adaptation future de l'arbre.

Église Saint-Liebault

Quelques conseillers municipaux ont escaladé avec courage l'échafaudage de l'église Saint-Liebault pour une visite des combles commentée par l'architecte Mathieu BATY.



➡ Séance du 19 septembre 2022

Le Conseil Municipal :

- **approuve** le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges et des Ressources Transférées (CLECRT) de Troyes Champagne Métropole, visant à définir le niveau de répercussion des charges de gestion de la compétence « eaux pluviales » auprès des communes et la restitution à la Commune de Sainte-Savine de la subvention au Club Sainte-Savine Basket à la suite de sa relégation en championnat national 3.
- **reporte** sa décision de signer une convention territoriale globalisée avec la CAF de l'Aube, dans l'attente de cerner mieux les actions inscrites à cette convention.
- **reporte** sa décision concernant l'inscription à l'état d'assiette des parcelles objet de coupes de bois, dans l'attente d'informations plus précises sur le nombre d'affouagistes.
- **accepte** de recevoir une compensation financière de la part de Losange Déploiement, en vue de reconstituer le massif fleuri au pied de l'église qui a été détérioré lors du passage de la fibre ; le chiffrage préalable a été arrêté à 7 295,39 € TTC, selon le devis de la société Évasion Paysage.
- **décide** de modifier le budget 2022, afin de prévoir des crédits complémentaires pour des opérations de réfection de voirie, notamment la rue de la République pour son linéaire menant aux silos Vivescia.
- **décide** de porter la taxe d'aménagement en zone normale à 3 %, en vue d'anticiper les évolutions législatives pouvant mener à reverser une partie de cette taxe à TCM pour les travaux d'assainissement des eaux pluviales ou usées.
- **approuve** les modifications statutaires proposées par l'Assemblée Générale du Syndicat Départemental de l'Eau de l'Aube (SDDEA) portant sur des points d'éclaircissement de son fonctionnement.

- **accepte** de participer au financement de l'achat d'un test psychométrique utilisé par la psychologue du RASED ; une somme de 205 € sera versée à la Commune des Noës-près-Troyes qui a porté initialement cet achat.
- **prend acte** du coût réévalué du projet de construction d'une salle polyvalente et d'un gymnase, tenant compte des marchés susceptibles d'être attribués et de la hausse des coûts de la construction, et délègue tous pouvoirs à Madame le Maire de solliciter les subventions complémentaires sur cette base.

OBJET	COÛT HT	COÛT TTC
Programmiste	31 705,00 €	38 046,00 €
Indemnité concours	28 000,00 €	33 600,00 €
MOE	437 015,09 €	524 418,10 €
Travaux	5 668 243,24 €	6 801 891,88 €
Diagnostic plomb + amiante	1 820,00 €	2 184,00 €
Etudes de sols	8 995,00 €	10 794,00 €
Détection des réseaux	3 900,00 €	4 680,00 €
Contrôle technique	8 300,00 €	9 960,00 €
SPS	4 270,00 €	5 124,00 €
Levées topographique	950,00 €	1 140,00 €
Constat d'huissier	1 500,00 €	1 800,00 €
Infiltrométrie	8 000,00 €	9 600,00 €
Divers et aléas	20 000,00 €	24 000,00 €
Démolition	50 000,00 €	60 000,00 €
TOTAL	6 272 698,33 €	7 527 237,99 €

Les séances en bref

- **prend note** du changement des modalités de collecte des papiers/journaux afin d'harmoniser les pratiques sur le territoire de TCM ; à compter du 1^{er} janvier 2023, ces déchets seront à déposer dans des bornes d'apport volontaire.
- **prend note** de la visite du Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne dans le bois de la Rochefoucauld après son acquisition par la Commune ; un partenariat est envisageable afin de gérer ce site dans un maintien maximal de sa spécificité et de sa biodiversité. Ce bois est très intéressant aux yeux des techniciens du conservatoire.

- **émet** un avis favorable à la vente par la société Mon Logis de 32 logements situés dans la rue des Alouettes.
- **prend connaissance** de divers remerciements exprimés après attribution de subventions votées précédemment.
- **officialise** le don d'une statue en bois dédiée à Sainte-Anne, réalisée par Monsieur Claude GEST ; la statue prendra sa place dans la chapelle de la Vierge au sein de l'église Saint-Liébauld.

➡ Séance du 28 novembre 2022

Le Conseil Municipal :

- **approuve** la signature d'une convention territoriale globale avec la CAF de l'Aube, pour la période 2022-2026, ciblant le maintien des services périscolaires et extrascolaires existants ainsi que l'étude de mise en place d'un accueil des adolescents.
- **vote** à l'état d'assiette 2023 les parcelles de la forêt communale numéros 1, 3, 5.1, 5.2 et 15 ; les bois d'affouage seront délivrés par foyer et sur pied, avec un délai d'exploitation et de vidange limité au 31 octobre 2023.
- **décide** de créer, à compter du 1^{er} janvier 2023, un poste relevant du cadre d'emploi d'adjoint territorial d'animation, d'une durée de travail en temps annualisé comprise entre 15 et 35 heures hebdomadaires, destiné à être pourvu par voie contractuelle, affecté aux missions périscolaires et extrascolaires dont la mise en place d'un accueil d'adolescents.
- **accepte** les modalités de répartition dérogatoire libre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) de l'année 2022, adoptées dans le cadre de la délibération du conseil de communauté de Troyes Champagne Métropole en date du 13 octobre 2022.
- **décide** de modifier le budget 2022 afin d'ajuster les crédits en section de fonctionnement et d'investissement.
- **donne autorisation** à Madame le Maire d'engager des crédits en section d'investissement avant vote du budget primitif 2023.
- **accepte** de céder à la société VIVESCIA une parcelle de 597 m² issue du déclassement partiel de la voirie de la République, pour un montant de 14 925,00 €.

- **accepte** le renouvellement de la convention de service commun de « conseil en énergie partagé » avec la Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole.
- **accepte** le renouvellement d'une convention de service commun de « gestion des chiens et des chats errants » avec la Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole.
- **prend acte** du rapport d'activité 2021 de Troyes Champagne Métropole ; la communauté d'agglomération a élaboré un Projet de territoire fixant les orientations politiques pour les quinze vingt ans à venir ; TCM a également axé ses efforts sur l'aménagement et l'équilibre du territoire, en portant notamment son attention sur l'économie et l'emploi, les services à la population et les projets structurants des communes.
- **fixe** les tarifs des concessions au cimetière communal, à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Cimetière	Concession trentenaire	235,00 €
	Concession cinquantenaire	359,00 €
Cavurne	Concession trentenaire	448,00 €
	Concession cinquantenaire	745,00 €
Dispersion au Jardin du Souvenir (Fourniture et pose de la plaque d'identification du défunt)		165,00 €

TARIFS CAVEAU PROVISOIRE	
1 ^{er} et 2 ^{ème} mois	gratuit
3 ^{ème} et 4 ^{ème} mois	0,78 € par jour
5 ^{ème} et 6 ^{ème} mois	4,16 € par jour
Au-delà du 6 ^{ème} mois	non autorisé

Les séances en bref

Les délibérations du Conseil Municipal d'Estissac sont affichées et consultables dans le hall de la mairie aux heures d'ouverture.

■ **décide** de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2023, les droits de place pour les commerçants désirant s'installer sur la Commune d'Estissac de la façon suivante :

TYPE D'OCCUPATION	CARACTÉRISTIQUES	MONTANT UNITAIRE
Marché (sans délivrance d'électricité)	forfait semestriel (*) (*) quel que soit le nombre de jours de présence pendant le semestre calendaire (01/01 au 30/06 ou 01/07 au 31/12)	17,00 €
Marché (avec délivrance d'électricité)		32,00 €
Autre emplacement (par véhicule)	par jour indivisible de présence	inférieur ou égal à 3,5 tonnes : 6,70 €
		supérieur à 3,5 tonnes : 85,00 €

■ **fixe** les tarifs de location du minibus Ford Transit à la MARPA et l'association EPIC'EA :

- 0,30 € du kilomètre pour les utilisateurs de moins de 100 kilomètres par mois ;
- 0,20 € du kilomètre pour les utilisateurs de 100 km et plus par mois.

■ **fixe** le barème des participations financières des familles pour les sorties organisées par les services périscolaires et extrascolaires communaux (application facultative), de la manière suivante :

CATÉGORIE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE	MONTANT DE LA PARTICIPATION DEMANDÉE PAR PERSONNE ET PAR ACTIVITÉ
1	5,00 €
2	10,00 €
3	15,00 €
4	20,00 €
5	25,00 €

■ **adopte** la motion proposée par l'Association des Maires de France visant à sauvegarder les capacités financières des collectivités.

■ **décide** de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2023, le tarif du montage-démontage du podium par le service technique à 100,00 € (prêt du podium réservé à des utilisateurs spécifiques).

■ **fixe** la participation financière des communes extérieures aux frais de scolarité de l'année 2021-2022 comme suit : 1 690,03 € pour un élève de l'école maternelle ; 353,33 € pour un élève de l'école élémentaire.

Rappel

DE LA LOI SUR LES CHIENS DANGEREUX : COMMENT PRÉVENIR LES ACCIDENTS ?

Tout propriétaire ou tout détenteur de chien de 1^{ère} ou de 2^{ème} catégorie* mentionné à l'article L. 211-12 du code rural, est tenu de le déclarer en mairie selon la Loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux.

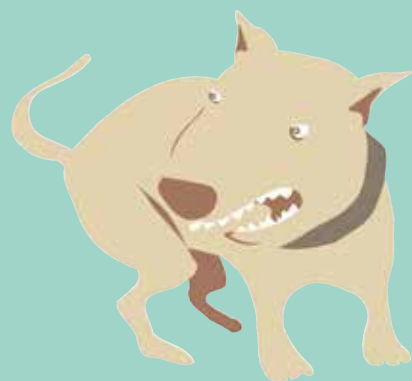
Le défaut de permis de détention est puni de trois mois d'emprisonnement et de 3 750 euros d'amende, ainsi que la confiscation et/ou l'euthanasie de l'animal.

Cette loi n'est pas réservée qu'à ces seuls chiens. Tout chien mordeur, qu'il appartienne à une catégorie ou non peut aussi être visé par cette loi. Ainsi, tout propriétaire ou détenteur de

chien, quelle que soit sa race, ayant mordu une personne doit déclarer le fait de cette morsure auprès de la mairie (article L211-14-2 du Code Rural).

L'atteinte involontaire à l'intégrité des personnes ayant entraîné une incapacité temporaire de travail et l'homicide involontaire provoqués par un chien sont punis de peines allant selon les cas de 2 ans à 10 ans d'emprisonnement et de 30 000 à 150 000 euros d'amende.

De plus, l'acquisition, la cession et l'importation de chiens d'attaque (catégorie 1) sont illicites et punies de 6 mois d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. Toute détention de chiens d'attaque non stérilisés est punie des mêmes peines.



Les accidents ne sont pas une fatalité. Respectez les règles de bon sens et de précaution et restez toujours vigilants.

+ de renseignements : www.interieur.gouv.fr

* Chien répertorié aussi dans l'arrêté interministériel du 27 avril 1999, conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi n°99-5 du 6 janvier 1999.

FLASH SUR QUELQUES AMÉNAGEMENTS DES SERVICES TECHNIQUES

Restauration de la croix de consécration du cimetière d'Estissac.

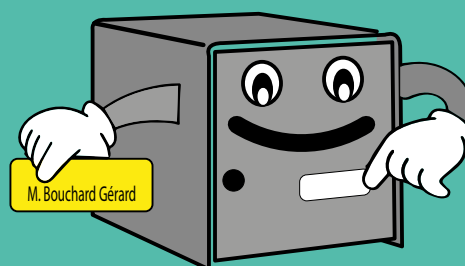
Érigée en 1827 face à l'entrée de la rue Sadi Carnot, elle est semblable à celle de l'ancien cimetière qui se trouvait autour de l'église Saint-Liébault. Elle était cachée par un if depuis de nombreuses années. Cette croix a retrouvé tout son éclat.



Remise en état des portes du local technique du cimetière.



Votre mairie a un courrier à vous transmettre ? Suis-je bien identifiée pour faciliter la distribution ?



Installation de bancs de pierre dans le cimetière d'Estissac.



LE BOIS DU «PARC DE LA ROCHEFOUCAULD»

UN PEU D'HISTOIRE...

de Matthieu MICOULAUT

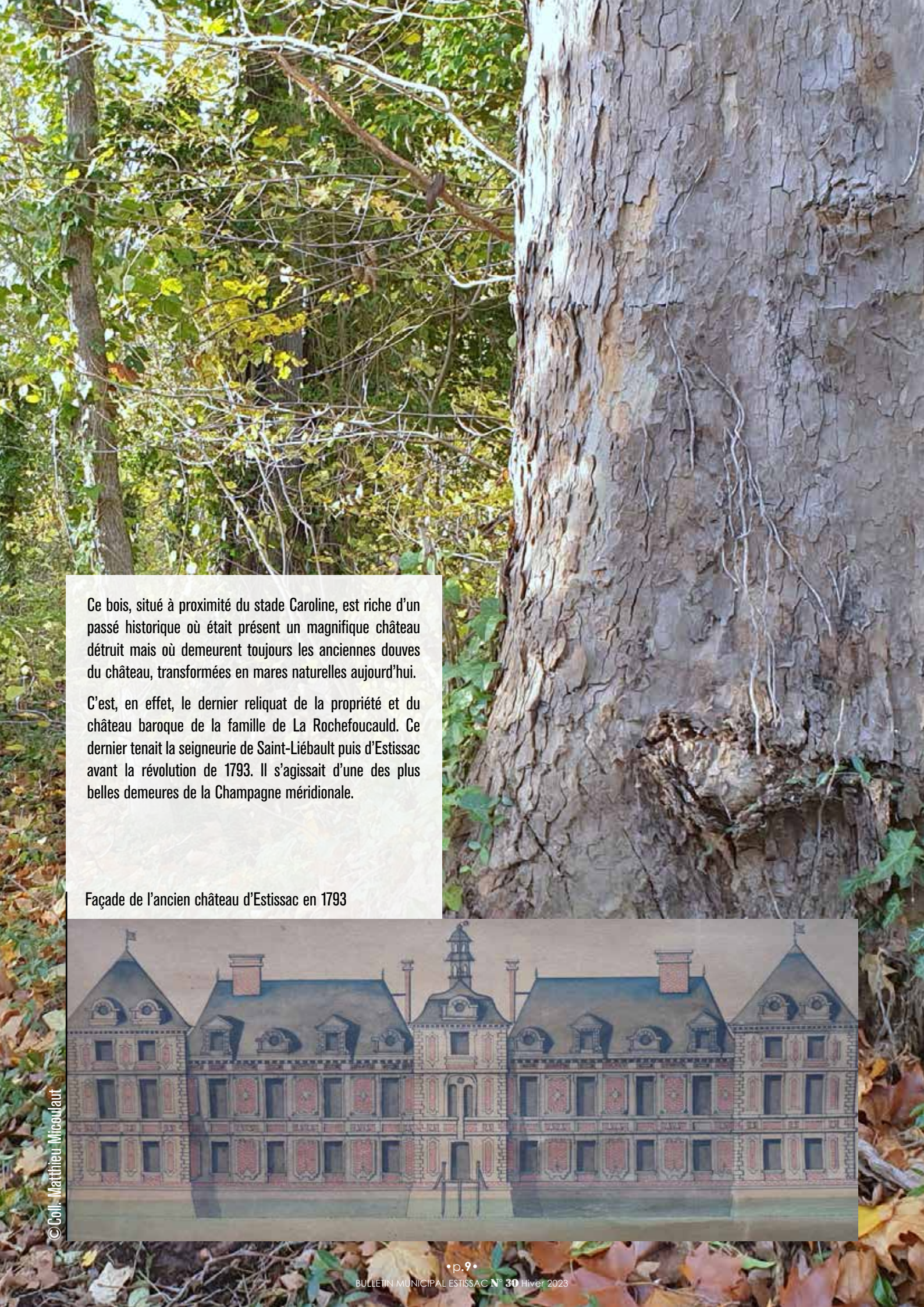
Un nouveau bois communal au cœur des somptueux jardins de l'ancien château

La commune d'Estissac vient d'acquérir un espace boisé cadastré au lieu-dit «*Le Parc*», appartenant à Monsieur et Madame Ignace GERMETTE. Sur une surface de 6 hectares 16 ares 28 centiares, il est bordé par deux rivières, l'Ancre et la Vanne.

Selon le souhait de ses anciens propriétaires, cet endroit sera nommé «*Le Parc de La Rochefoucauld*» pour ne pas en oublier son histoire (décision à approuver en séance de conseil municipal).



Vue aérienne du bois
©IGN 2022 www.geoportail.gouv.fr



Ce bois, situé à proximité du stade Caroline, est riche d'un passé historique où était présent un magnifique château détruit mais où demeurent toujours les anciennes douves du château, transformées en mares naturelles aujourd'hui.

C'est, en effet, le dernier reliquat de la propriété et du château baroque de la famille de La Rochefoucauld. Ce dernier tenait la seigneurie de Saint-Liébault puis d'Estissac avant la révolution de 1793. Il s'agissait d'une des plus belles demeures de la Champagne méridionale.

Façade de l'ancien château d'Estissac en 1793



LE BOIS DU «PARC DE LA ROCHEFOUCAULD»

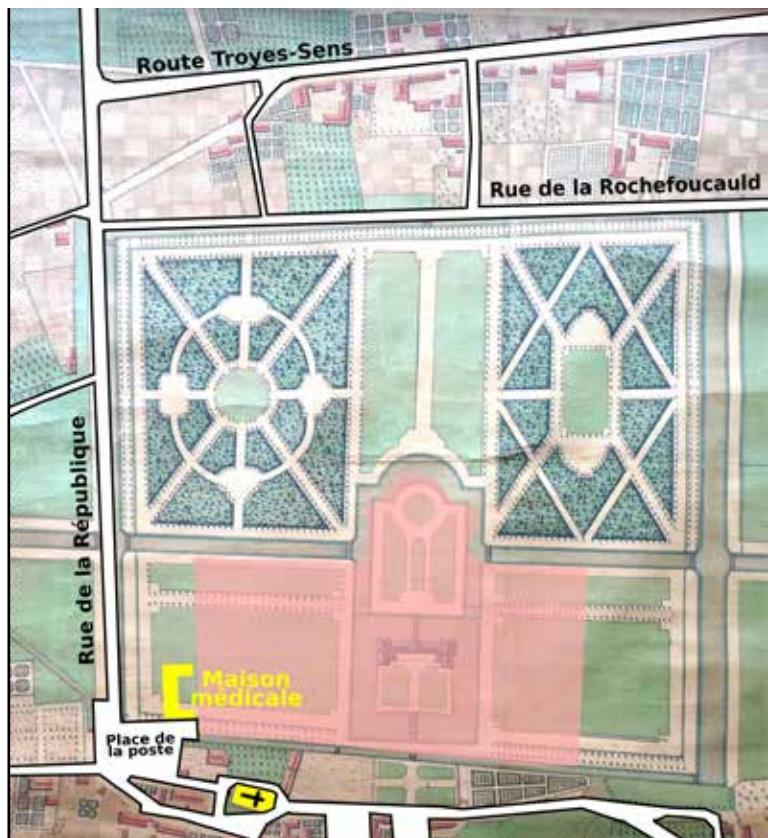
Découverte d'un plan oublié

Dressé en 1738, ce plan donne une idée de cette propriété du temps de sa splendeur puisque l'on sait que même le Roi y séjourna. On peut facilement visualiser l'emprise (zone rose) de la parcelle rachetée par la commune. Elle correspond au cœur de la demeure seigneuriale où s'élevait le château détruit.

Le plan en question, d'une dimension de 1m x 1m, se trouvait exposé dans un des salons du château. Il fut confisqué en 1793 en même temps que les autres biens mobiliers, sculptures et tableaux en vertu des lois de la Convention relatives à la saisie des biens des «émigrés», ces nobles et ecclésiastiques ayant quitté la France pour échapper à la fureur révolutionnaire. Le mobilier fut vendu mais pas les œuvres d'art dont certaines sont aujourd'hui visibles au Musée Saint-Loup de Troyes ou au Musée du Louvre (notamment le célèbre portrait équestre du chancelier Séguier peint par Lebrun).

Ce fameux plan fut versé aux Archives nationales à Paris et c'est là que Matthieu MICOULAUT a eu la chance de le consulter voici une dizaine d'années. Peint à l'aquarelle et en couleur, on retrouve sur ce plan de nombreux détails permettant d'avoir une idée des somptueux jardins avec allées et bosquets qui existaient au XVIII^e siècle. Quant au château également visible sur le plan et dont la façade a été reproduite, il était construit sur une motte entourée de fossés d'eau avec accès donnant rue Gambetta face à l'actuelle halle. Une dérivation de la Vanne (toujours existante) délimitait bassins, jardins et les différents parterres du château.

Une fois les travaux d'aménagement finis, les curieux pourront aller visualiser les quelques vestiges existant dans ce bois désormais communal, dont les anciens fossés entourant la motte du château.



Matthieu MICOULAUT a placé comme référence les rues actuelles et la maison médicale de Troyes Champagne Métropole (en jaune).

Ancien fossé du château



LE PROJET D'AMÉNAGEMENT

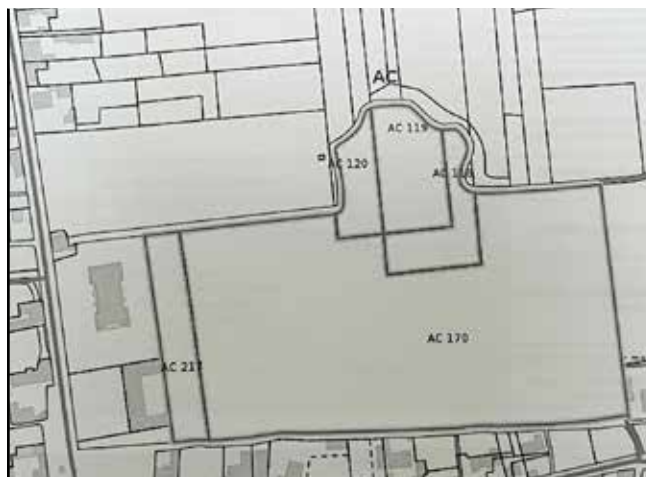
paysager et sportif de cet espace boisé

La commune d'Estissac, déjà riche de bois, de rivières et de Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), inscrit ce bois, en cœur du village, comme un espace essentiel à la biodiversité locale. L'aménagement de ce bois communal est en étude.

Cet environnement sain et préservé est une invitation pour chacun de nous à :

- s'imprégner de l'histoire locale ;
- découvrir un espace naturel avec ses rivières ;
- pratiquer une activité physique et sportive adaptée et ouverte à un large public notamment familial.

Les habitants pourront ainsi se promener dans un espace d'une biodiversité exceptionnelle, que nous souhaitons le plus naturel possible, tout en rappelant l'histoire de la famille de La Rochefoucauld, duc d'Estissac qui a donné son nom à notre commune.



Plan actuel du Cadastre



Ponts anciens sur l'Ancre



La nature au cœur de la commune et accessible à tous

À l'orée du bois, se situe la maison médicale où les praticiens pourront inviter les patients à pratiquer une activité physique, à leur portée. Dans le cadre du développement d'un programme sport-santé, ce parcours sera l'occasion pour tous de prendre soin de sa santé de manière ludique et conviviale.

Il est ainsi prévu d'installer une dizaine d'équipements sportifs sous forme d'agrès de fitness.

Pour une vocation paysagère et touristique, il sera également installé du mobilier urbain (bancs, tables de pique-nique, poubelles) où les familles, randonneurs et touristes pourront se reposer. La dimension environnementale de ces installations sera également prise en compte puisque le mobilier sera en partie fabriqué en matière recyclable.

Pour la remise en état de cette forêt, la commune opérera un chantier-école, avec d'une part, le lycée forestier de Croigny pour procéder à un inventaire et y effectuer des coupes de bois nécessaires et, d'autre part, le lycée agricole de Sainte-Maure pour recréer des mares dans l'emplacement des anciennes douves du château ; l'objectif étant de conserver la qualité environnementale de cet espace et de préserver la biodiversité.

Pour apprécier cet îlot de fraîcheur en été et de quiétude toute l'année

Parallèlement à l'installation de ces équipements, il est prévu de remplacer le terrain de basket situé à quelques mètres, par un terrain multisport (city stade) afin d'offrir à nos jeunes un espace sportif.



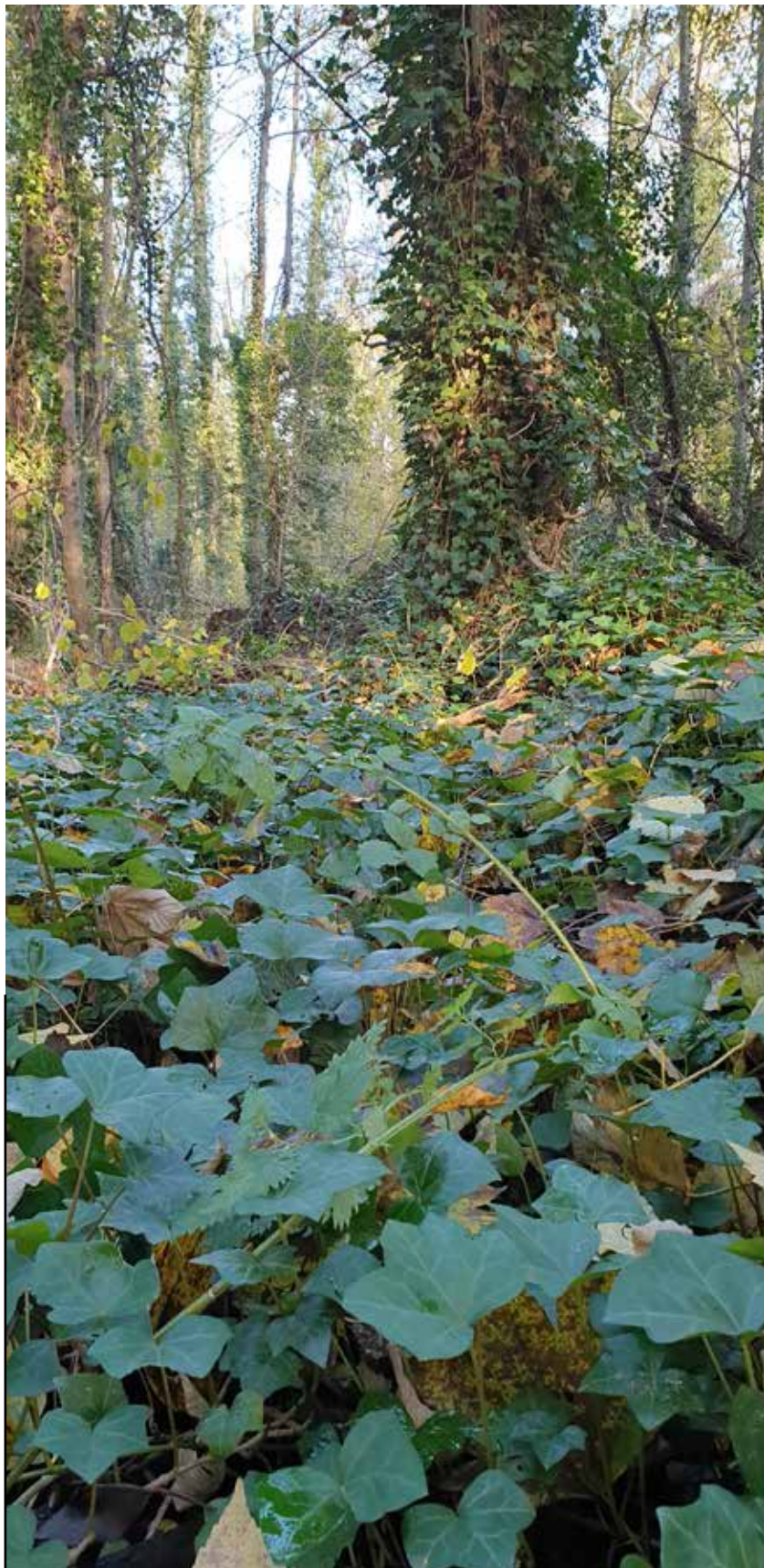
L'un des platanes du château



Coupe des peupliers

Par ailleurs, la remise en état de ce terrain boisé nécessite de procéder à quelques coupes de bois, notamment, les cent-vingt peupliers plantés après la tempête de 1999.

Une promenade divertissante alliant activité physique et culturelle



Tapis de lierre en sous-bois, maintien de la biodiversité animale

DES HABITANTS BIEN DANS LEUR COMMUNE AVEC UN LIEU FAVORISANT LE BIEN VIVRE ENSEMBLE, LA PRATIQUE DU SPORT, UN ENVIRONNEMENT VERT ET HISTORIQUE.

Par :

- la construction d'une salle des fêtes où le culturel aura toute sa place ;
 - la construction d'une salle de sport, où la santé et le bien être seront valorisés ;
 - ce poumon vert, riche par sa biodiversité où les douves du château sont restées en sommeil depuis plus de cent ans ;
 - et par son histoire ;
- la commune d'Estissac souhaite impulser un centre bourg vivant, attractif et agréable pour tous.

L'histoire de la commune d'Estissac, autrefois dénommée Saint-Liébault, est d'une richesse telle que le projet souhaite se réapproprier son passé communal.

ATTENTION !

Pour l'instant, le bois du Parc de La Rochefoucauld est interdit à toute personne.

Considérant le risque que représente la chute de branches d'arbres et la nécessité de réaliser des travaux d'élagage pour sécuriser le bois municipal, l'accès au public est interdit pour une durée indéterminée jusqu'à la fin de la réalisation des travaux de sécurisation nécessaires et sera levé par arrêté municipal.



UNE RETRAITE BIEN MÉRITÉE

Cette année 2022 voit deux piliers de la vie de nos jeunes enfants s'en aller pour un repos bien mérité.

Lydie CAROUJAT

Lydie CAROUJAT n'a pas fait sa rentrée avec les enfants de maternelle en septembre 2022. Après 43 ans de service en tant qu'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) dans les classes de maternelle, Lydie prend sa retraite. Native de Thuisy



(ses parents et grands-parents vivant depuis toujours à Thuisy), bien connue de tous les écoliers d'Estissac, elle a vu grandir de nombreuses générations. Elle se souvient encore des enfants qu'elle a connus petits et qui, devenus parents, reviennent à la maternelle lui confier leurs enfants.

Elle entre au service de la communauté éducative d'Estissac en 1979, peu de temps après avoir obtenu son CAP Collectivités qui permettait à l'époque de travailler depuis les crèches jusqu'aux maisons de retraite, ainsi que dans les hôpitaux. Embauchée par Gilbert BOUDIN, elle aura travaillé avec Michel LOTTIER et Annie DUCHÊNE, les trois derniers maires d'Estissac. Le métier a changé au cours de toutes ces années. Lydie a passé le BAFA en 2004 avec de nombreux jeunes pour être « à la page » dans son travail.

Pour récompenser son dévouement, Lydie a reçu la médaille de vermeil du travail en 2009 qui saluait les 30 ans d'ancienneté des services effectués.

Marie-Chantal PRUD'HOM

Après Lydie, c'est au tour de Marie-Chantal PRUD'HOM de prendre sa retraite fin décembre 2022. Marie-Chantal a aussi vécu toute sa jeunesse à Estissac. Avec un BEP de sténodactylo en 1980, elle a notamment travaillé à la SIRC de Marigny-le-Châtel de 1982 à 2002.



Elle a passé un CAP Petite Enfance en 2000 et travaillé en tant qu'ATSEM à l'école maternelle de Neuville-sur-Vanne de 2002 à 2008. Elle a aussi passé le BAFA en 2006. Elle a effectué des remplacements à Torvilliers, chez Kerglas et à l'APEI (Association de Parents d'Enfants Inadaptés) et rentre dans la classe de Grande Section à Estissac en 2010.

En 2016, Lydie et Marie-Chantal échangent leur classe. Lydie qui était avec les enfants de Petite Section (PS) passe avec les enfants de Grande Section (GS), alors que Marie-Chantal passe de GS à PS. Cet échange leur permet d'avoir une autre approche des enfants car ils sont différents selon leur âge : l'arrivée en maternelle et l'apprentissage de la vie en collectivité pour les PS, et, pour les GS, des enfants capables de faire plus de choses et plus autonomes en route pour le CP. Lydie et Marie-Chantal travaillent aussi au centre de loisirs (accueil collectif des mineurs) le mercredi et les vacances scolaires.

“ Nous souhaitons une bonne retraite à Lydie et Marie-Chantal et leur assurons qu'elles garderont une place de choix dans le cœur des enfants et des parents qui ont eu la chance de les côtoyer. ”

Sapeurs-pompiers : remise de décorations et passage de grades

Au cours de la Sainte Barbe du 3 décembre, médailles et diplômes ont été décernés aux sapeurs-pompiers volontaires du centre d'incendie et de secours d'Estissac :

- **caporal Jean-Jacques COLSON**, chef du corps communal de Bercenay-en-Othe : médaille de Bronze du corps départemental et médaille d'honneur des sapeurs-pompiers, échelon Or ;
- **sapeur 1^{ère} classe Romain NOIROT** et **caporal-chef Félicien SIMONNET** : médaille d'honneur des sapeurs-pompiers, échelon Bronze ;
- passage de grades : sergent, pour **Félicien SIMONNET** et adjudant-chef, pour **Cédric DIELEMANS** ;



- Diplômes d'équipier à **Romain NOIROT** et de chef d'agrès d'un engin à **Félicien SIMONNET**.

1954-1962 - GUERRE D'ALGÉRIE : 60 ANS

Recherche de Mme Iudi GODIN, passionnée d'histoire locale.

L'année 2022 marque le 60^e anniversaire de la fin des combats en Algérie. 118 Aubois trouvèrent la mort de 1954 à 1962 au cours de cette guerre longtemps demeurée sans nom. Afin de leur rendre hommage, les associations départementales d'anciens combattants ont organisé le 1^{er} novembre 2022 une cérémonie à caractère exceptionnel dans les 73 communes ayant eu une ou plusieurs victimes. A cette occasion, un dépôt de gerbe a été effectué dans le cimetière de Thuisy, devant la tombe d'André AUBERT, soldat décédé lors de ce conflit.



En cette année 2022, nous avons une pensée particulière pour le soldat André René AUBERT. Né à Thuisy le 25 décembre 1933, il est le fils de René Jules AUBERT et de Rose Laure VEILLET, mais aussi le neveu de Paulin AUBERT, mort en déportation le 14 août 1944.

Au moment de son engagement, il est bonnetier et célibataire. Son service militaire s'effectue au 4/8^e régiment d'artillerie. Soldat de 2^e classe, il occupe le poste de canonnier, dans la province de Tizi-Ouzou (ex département d'Alger) en Algérie. Sur le registre des décès d'Estissac l'acte est transcrit le 25 août 1955. La mention « *Mort pour la France* » est ajoutée par décision n°12 du 18 octobre 1955. Le décès est daté du 12 août, il avait 22 ans.

La mention « *Mort pour la France* » est instituée par la loi du 2 juillet 1915, attribuée lorsqu'un décès est survenu dans un pays en guerre et non dans le cas d'un conflit. De nos jours, pour réparer les injustices, une nouvelle loi est votée : À la suite des attentats commis contre des militaires, la mention « *Mort pour le service de la Nation* » a été instituée par l'article 12 de la loi n° 2012-1432 du 21 décembre 2012 relative à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme. Elle est codifiée à l'article L. 513-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG)¹.

¹ <https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/>

Jean-Yves
et Fabrice,
porte-drapeaux
devant la tombe
d'André AUBERT



L'Afrique du Nord englobe la Tunisie sous protectorat français de 1881 à 1956, le Maroc de 1912 à 1956, ainsi que l'Algérie devenue constitutionnellement territoire français en 1848. Une dizaine d'années après la deuxième Guerre mondiale, 135 hommes, parmi les jeunes gens d'Estissac de plus de 20 ans, sont susceptibles d'être appelés en Afrique du Nord dans le cadre de leur service militaire obligatoire. Les enfants pupilles de la nation sont exemptés.

En 1959, 13 conscrits du conseil de révision du canton d'Estissac ont posé pour la photo souvenir devant le portail de l'Hôtel de l'Abondance. À cette époque le service militaire est de 28 mois.



Conseil de révision en 1959 / Canton d'Estissac / © Coll. J. Simode

En bas, de gauche à droite : Henri MASSON, André DE CARVALLO, Michel BOUISO, Alain RAPHAËL, René D'HULST, Jean GRITTI.

En haut, de gauche à droite : Jean-Pierre BOCQUIA, Jean-Claude CAVALLAC, Bernard FRICHER, Jacques SIMODE, Gilbert DURAND, Raymond HAMON, Jean SCHEIDT.

Le retour des soldats ayant combattu en Algérie ne se fait pas aussitôt le cessez-le-feu. Il faut protéger les colons et leurs biens. Parmi les Français d'Algérie, que l'on nommait « *les pieds-noirs* », rapatriés en France, à Estissac, on se souvient de M. PLANELLES, garagiste, et de son épouse enseignante à l'école ménagère.

TÉMOIGNAGES

Algérie

Jacques SIMODE, de la classe 1960, est affecté au CIT 160 (Centre d'Instruction du Train). Embarqué à Marseille, le contingent est arrivé à Alger deux jours après. Sa période se déroule après le cessez-le-feu et les accords d'Évian du 19 mars 1962. Mobilisé le 3 septembre de cette même année, son rôle est surtout le maintien de l'ordre et la sécurité. Il a servi dans les villes de Constantine, Philippeville, et Oran avant d'être libéré le 23 septembre 1962.

Jacques est correspondant local pour le Souvenir français. En 2020, il est récompensé pour son dévouement d'une médaille d'argent. (Cf. bulletin municipal n°28 p.23)



Jean-Marie CARTON est incorporé au 75^e régiment d'infanterie de marine. À partir de janvier 1962, il effectue son service militaire à Boufarik. Après le 19 mars, le poste est tenu par les soldats de son régiment en remplacement des Harkis, ayant subi des représailles.



Nous relatons ici un de ses souvenirs : « À Alger, lors d'un contrôle routier, un gars a tiré sur le chauffeur de notre compagnie (blessure à la tête). Nous protégeons le Rocher Noir (installation de téléphone et télévision) ».

Son régiment sera rapatrié au camp de Mourmelon-le-Grand. Lui-même obtient une permission libérale le 20 septembre 1962.

Maroc

Michel FORT embarque à Marseille en 1954 et arrive à Mazagan après soixante heures de voyage en mer. Son régiment rejoint les villes de Casablanca puis Fez. Le logement est précaire, les soldats sont logés dans les camps sous des toiles de tentes. Il garde le souvenir d'un massacre à Casablanca causé par une bouteille explosive provoquant vingt-cinq morts à une terrasse de café.

Blessé à une jambe lors d'un entraînement, il séjourne un mois à l'hôpital de Rif et est libéré en 1956.



Tunisie

Bernard MORIN est appelé le 12 mai 1956 et affecté au 162^e CIT. Parti à Metz, il rejoint le port de Marseille pour un embarquement dans les cales du bateau « Ville d'Alger ». Arrivé à Tunis le 16 mai 1956, il effectue son service militaire pendant vingt-sept mois. Une seule permission lui est accordée.

Toutefois, en tant que cultivateur, il peut bénéficier de congés à faire dans les exploitations sur place ou algériennes (qu'il n'utilisera pas). Suite aux événements de l'Algérie, son régiment est confiné par mesure de sécurité. Etant affecté au service de l'État-Major, il n'a pas connu le terrain. Pour le retour en France, il embarque sur le bateau S/S El Djezaïr à Tunis et accoste à Marseille le 21 août 1958.



RENDEZ-VOUS LE 30 SEPTEMBRE 2023 POUR UNE JOURNÉE FESTIVE !

Estissac se prépare à fêter les cent ans de son monument aux morts. Inauguré jour pour jour, le 30 septembre 1923, ce haut-lieu symbolique, rassemblement de toutes les commémorations depuis un siècle, sera mis à l'honneur et nous livrera tous ses secrets. Suivez les informations pour ne rien rater !

LE CLUB DE TIR D'ESTISSAC, SECTION DE LA JSVPO

Bravo !



Germain SIMODE a créé le club de tir d'Estissac dans les années 1960. Jacques, son fils, reprend le flambeau en 1982 et passe la main de président à Anthony GODET en 2012. Ce dernier est membre du comité directeur de la ligue de Champagne depuis 2016 et secrétaire de cette même ligue depuis 2022. Le club est affilié à la FFTIR (Fédération Française de Tir) et adhérent à la Jeunesse Sportive Vanne Pays d'Othe (JSVPO) depuis une quinzaine d'années.

L'association a fortement évolué ces dernières années dans ses résultats sportifs : titres nationaux et internationaux. Pour la saison 2022/2023, le club se compose de quatorze élèves en école de tir (plus gros effectif jeunes du département) et de neuf adultes.

Carabine, pistolet et arbalète match, à 10 m

Entraînements :

- écoles de tir : mercredi de 17h30 à 19h30
- adultes : samedi de 10h à 12h



Quelques résultats sportifs

2017 ■ Titre de Champions de France des Clubs, discipline 10m, division 2 à Deauville.

2018 et 2019 ■ Gautier BURTEL, Vice-champion de France Arbalète match, discipline 10m à Tarbes puis Lorient.

■ Médaille d'or à la compétition internationale RWS CUP, carabine 10m pour Clément PICHARD.

2020 ■ Médaille de bronze au championnat de France, Arbalète match 10m en Allemagne pour Clément PICHARD.

■ Médaille de bronze par équipe au championnat de France, Arbalète match 10m à Niort pour Antonin MARTEAU, Clément PICHARD et Gautier BURTEL.

2022 ■ Médaille de bronze au championnat de France, Arbalète Match 10m à Besançon pour Clément PICHARD.

■ Titre de Champions de France par équipe Arbalète match 10m pour Antonin MARTEAU, Clément PICHARD et Gautier BURTEL.

■ Titre de Vice-champion de France Arbalète match 30m pour Clément PICHARD.

■ Médaille d'or à l'AUSTRIA OPEN 2022 en Autriche pour Gautier BURTEL et Clément PICHARD.

■ Médaille de bronze à la dernière manche de la coupe du Monde Arbalète match 10m pour Gautier BURTEL.

Contact : Anthony GODET, président : 06 10 62 04 80 / Gautier BURTEL, trésorier : 06 66 45 30 24 / jsvpo.tir@gmail.com



FÊTES PATRIOTIQUES

24 août



78^e anniversaire de la libération d'Estissac. Commémoration et dépôt de gerbe au monument aux morts, place du Général de Gaulle.

11 novembre



Commémoration du 11-Novembre, jour du Souvenir. Recueillement devant le carré militaire du cimetière pour marquer le 104^e anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918.

1^{er} novembre



60^e anniversaire de la fin des hostilités en Algérie. Hommage particulier au cimetière de Thuisy à André AUBERT et à Michel MAÎTREJEAN au cimetière de Chennegy. Cf. page 15.

5 décembre



Journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie. Les jeunes de la classe des CM1, présents pour ce moment de recueillement, représentaient l'école Les Trois Rivières d'Estissac.

13/14 juillet

Les festivités animées par Décibels Show Animation ont démarré par la retraite aux flambeaux puis le feu d'artifice. Le lendemain, petits et grands ont pu assister à la démonstration des pompiers.



Maniement de la lance incendie avec les sapeurs-pompiers du Centre de Secours d'Estissac.



Sur la piste de danse

La commune d'Estissac fête son centenaire.

4 août

Pierre LEMOUR, doyen de notre commune, a reçu une visite surprise d'Annie Duchêne, maire, et de Marie-Claude GRITTI, adjointe. C'est au nom de toute la commune qu'elles ont souhaité à Pierre du bonheur et de la santé en abondance pour cette 100^e année. Francis, son fils, était présent à ses côtés pour savourer ce moment si particulier : un siècle, c'est un moment singulier, synonyme de respect et de longévité.



©Michel Bécart

Prise de commandement du major Sébastien RITOPER

13 septembre



©Michel Bécart

Le chef d'escadron FOLLLOT, commandant la compagnie de gendarmerie départementale de Rosières-près-Troyes, a remis officiellement au major RITOPER le commandement de la communauté de brigades d'Estissac, lors d'une très belle cérémonie appréciée des autorités et des invités, dans le parc de l'ancienne intendance du régisseur.

Arrivé en mars dernier (Cf. bulletin municipal n°29 p.12), le major Sébastien RITOPER s'est attelé à son premier projet : «Éviter une fermeture définitive au public de la brigade d'Aix-en-Othe». Pour se faire, il a réparti équitablement un accueil physique entre les deux brigades, en alternant les jours d'ouverture comme suit :

HORAIRES

ESTISSAC : mardi, jeudi, vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 18h
dimanche et jours fériés : de 9h à 12h et de 15h à 18h

AIX-VILLEMAUR-PALIS : lundi, mercredi et samedi : de 8h à 12h et de 14h à 18h

En dehors des jours et heures d'ouverture, les militaires du secteur restent entièrement disponibles pour les urgences mais aussi pour toute demande de rendez-vous. Tél. : 03 25 40 40 11.

216^e foire de la Sainte-Catherine

Découpe du ruban en présence des élus et du Syndicat d'Initiative Intercommunal Vanne Pays d'Othe



L'Orchestre À l'École et Music'en Othe interprètent un morceau devant le monument aux morts.



Ouverture de la foire par l'harmonie Music'en Othe.



Forte activité à la pressée de pommes par des bénévoles de la commune.

Un point sur la souscription de l'église Saint-Liébault présente sur la foire de la Sainte Catherine

Grande affluence sur le stand de la souscription de l'église et de la Fondation du patrimoine. Le montant des dons s'élève aujourd'hui à 30 035,00 €. Merci à tous pour votre implication ! Grâce à vous, nous avons obtenu une subvention supplémentaire de 20 000,00 € de la Fondation du patrimoine.

La souscription continue dans sa lancée pour rassembler les fonds nécessaires à l'aboutissement des travaux qui permettront à notre église de poursuivre son voyage à travers les siècles.



Bibliothèque municipale d'Estissac

Mercredi et vendredi de 16h à 18h
11 Rue Eugénie Geoffroy



A NOTER : Nous recherchons des bénévoles. Vous avez du temps libre. Vous aimez la lecture et avez envie de transmettre le goût de lire. Rejoignez l'équipe des bénévoles de la bibliothèque et devenez à votre tour des passeurs de lecture. Pour participer à la vie de la bibliothèque : Tél. : 03.25.40.41.43 (Mairie).

FÊTONS Noël

GOÛTER DE NOËL DES AÎNÉS



Au hasard des tables



Le tirage de la tombola

NOËL DU PERSONNEL COMMUNAL



Les employés communaux et leurs enfants ravis de rencontrer le Père Noël





ÉCOLE LES TROIS RIVIÈRES

La rentrée des classes

Cette année, cent-soixante-sept enfants et neuf professeurs des écoles ont repris le chemin de l'établissement le jeudi 1^{er} septembre. Suite au départ en retraite de Mmes Christine MARLOT et Éliane PLOUVIEZ, et celui de Mme Véronique MICHALCZYK pour un autre département, l'école a accueilli trois nouvelles enseignantes : Mme Sylvie MAHOT qui assure la direction et enseigne en CE1 avec Mme Isabelle PERRARD, Mme Roxane HUOT en CP et Mme Esra ALKAN en GS.



Dans la cour de l'établissement



LA MATERNELLE	PROFESSEUR DES ÉCOLES	Nombre d'enfants
Petite Section	Mme Marie-Sophie DERAEDT	17
Moyenne et Grande Section	Mme Pascale MICOULAUT	21
Grande Section	Mme Esra ALKAN	24
L'ÉLÉMENTAIRE		
Cours Préparatoire	Mme Roxane HUOT	21
Cours Élémentaire 1	Mmes Sylvie MAHOT et Isabelle PERRARD	19
Cours Élémentaire 2	Mme Marie WEILAND	17
Cours Moyen 1	M. Florent PRUDHOMME	28
Cours Moyen 2	Mme Nathalie GAUROIS	20

Aménagement de la cour de la maternelle

Les enfants ont découvert une nouvelle structure de jeu dans la cour de récréation avec un sol en gazon synthétique parfait pour les roulades et jeux au sol.



© Pascale Micolaut

Moyenne et Grande Sections de maternelle de Pascale MICOULAUT

En septembre et octobre, les élèves de la classe de Moyenne et Grande Sections sont allés à la découverte de l'environnement de l'école. Ce fut l'occasion d'apprendre le vocabulaire des bâtiments, des magasins, des monuments, de la rue, de différencier les lieux de travail et les lieux d'habitation. Il faut également respecter les règles de sécurité pour se déplacer en groupe sur les trottoirs, places et parking. Ce travail a donné lieu à l'élaboration d'un imagier que nous réactivons régulièrement en classe et que les élèves, avec leurs familles, peuvent consulter en permanence sur l'espace numérique réservé à l'école.



© Pascale Micolaut



CP, CE1 ET CE2

La semaine du goût du 10 au 14 octobre

Les CP ont réalisé une recette par jour : saucisson au chocolat, salade d'automne, mug cake et gâteau au chocolat et à la courgette. Les CE2 ont fabriqué un curable aux pommes en suivant la recette en anglais et les CE1 nous ont proposé le vendredi une dégustation de différents fruits et légumes étonnants (fenouil, grenade, rhubarbe, ...). Puis chacun a fait goûter sa recette (curable et gâteau au chocolat/courgette) aux autres classes.



© Roxane Huot

Jeux de société

Les CP et CE2 ont accueilli des parents en classe le vendredi 21 octobre afin de partager un temps de jeux de société traditionnels (bataille, petits chevaux, cochon qui rit, dames, jeu de l'oie). Ainsi, les CP qui s'étaient déjà entraînés sur ces jeux, ont pu expliquer les règles aux CE2 et jouer tous ensemble.



© Roxane Huot

CM1

Les CM1 mènent pour leur part un travail plus spécifique sur l'éducation aux médias en s'aidant du journal des enfants « 1 jour, 1 actu ». Ils se sont inscrits pour participer au concours sur la sauvegarde des océans proposé par ce journal. Ils devront réaliser leur propre affiche et slogan.

CM2

Observation et questionnaire sur le monument aux morts d'Estissac pour évoquer les commémorations du 11 Novembre.



© Nathalie Gaurais

Activités en commun des classes élémentaires

Participation au vide-jouets organisé par l'association

Les petits Liébautains... Grâce aux dons des parents, l'école a participé au vide-jouets du 8 octobre et récolté 140 € (environ le montant d'un transport en bus pour 2 classes pour se rendre à Troyes).



© Nathalie Gaurais

...et au marché de Noël

Les enfants ont participé également par groupe à des ateliers bricolage le samedi pour fabriquer des objets décoratifs destinés à être vendus sur le marché de Noël organisé par l'association les « *petits Liébautains* » le 4 décembre. La vente de ces objets est destinée à financer une partie de leur Classe Nature et Sport prévue la semaine du 22 mai 2023 à Mesnil-Saint-Père.



© Nathalie Gaurais

Sans oublier le sport !

Les élèves du CP au CM2 bénéficient de l'intervention d'un animateur sportif une heure par semaine. Durant cette première période, les enfants pratiquent les jeux de crosse (crosse canadienne, hockey).



© Roxane Huot



L'ORCHESTRE DES ÉCOLES EN OTHE

Dans le cadre du projet « *L'orchestre des écoles en Othe* » porté par l'association Music'en Othe, l'école Les Trois Rivières héberge désormais un deuxième orchestre à l'école puisque la classe de CE2 de Marie WEILAND a démarré en septembre un projet d'instruments à vent.



Les instruments sont la trompette (professeur Ludovic LAMBERT, également chef d'orchestre), le saxhorn (professeur Bruno CHERRIER) et le trombone (professeur Éric PHILIPPE). Les vingt-quatre élèves suivent donc chaque semaine une heure d'apprentissage de l'instrument et une heure de pratique en tutti (en ensemble). Au cours d'une réception, le 10 novembre dernier, et en présence des familles et des élus, les instruments ont été officiellement remis aux enfants pour une durée de trois ans. Ils devraient bientôt pouvoir se joindre à l'autre orchestre scolaire, celui des CM2, pour un concert commun !



Suivre les actualités du projet :
site : <http://oae-estissac.over-blog.com>.

L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS



Les enfants ont partagé des activités autour de leur origine en créant leur arbre généalogique. Surprise pour eux de constater qu'ils sont riches d'origines bien différentes notamment : malgache, polonaise, portugaise, espagnole, algérienne, italienne, belge, angolaise.

Un spectacle et un goûter convivial avec les familles des enfants clôturèrent les vacances d'automne où chacun a pu savourer et comparer les saveurs des pays des origines.

Renseignements et inscriptions :
acm.estissac@gmail.com
ou laisser un message au 03.25.40.46.44

**Sortie à Nigloland où
6 animatrices ont
accompagné 43 enfants.**

Gardons le contact !

Vous trouverez, dans ce bulletin municipal, les activités communales d'Estissac.

Ce magazine est le vôtre !

N'hésitez pas à nous faire part de vos réactions et de vos suggestions d'articles ! Pour la prochaine parution de l'été 2023, si vous désirez voir figurer vos informations dans l'agenda du bulletin, vous êtes invités à nous faire parvenir vos informations au plus tard **le 15 mai 2023** à cette adresse : communicationestissac@gmail.com. En attendant, retrouvez-nous sur Facebook, la page officielle de la mairie (Mairie d'Estissac - Aube) et sur l'application Maelis qui remplace PanneauPocket.

En partenariat avec la SPL XDEMAT, la ville d'Estissac vous propose de télécharger gratuitement l'application Maelis afin de rester informés 24h/24-7j/7. Allez sur maelis.info : «Accédez à l'application». Téléchargez Maelis en scannant le QR Code ou sur App Store/Google Play.

Votre commerce ou votre association sur la commune ne figure pas sur Maelis ? N'hésitez pas à nous donner vos informations et nous les ajouterons avec plaisir. Vous avez un souci pour télécharger l'application ? Contactez-nous : communicationestissac@gmail.com ou 06.71.53.39.88.

Faites-vous connaître !

Envoyez-nous vos informations : communicationestissac@gmail.com (ou déposez-les à la mairie)

LISTE DES ASSOCIATIONS

- > **ADMR ESTISSAC** / Service à la personne
/ admr.estissac@fedel0.admr.org /
03.25.40.40.71 / 10, Claude Érignac
- > **Amicale des Pêcheurs à la Ligne**
Pêche de loisirs / 06.81.85.96.96
- > **Amicale des sapeurs-pompiers** /
06.60.58.74.81
- > **Anciens Combattants d'AFN** /
Evelyne CALDONAZZO : 03.25.70.12.73
- > **Animation Intervillages de l'Orée d'Othe** (AIOO) Fête du Cochon /
guigner.patrick@wanadoo.fr /
06.20.78.02.59
- > **Association Music' en Othe** :
HARMONIE / musiconothe@gmail.com /
06.87.28.06.61
- > **Association pour le don de sang bénévole d'Estissac et environs** /
dsb.estissac@orange.fr
- > **Association Raphaël** - Foyer de vie
Kerglas / foyer.kerglas@gmail.com /
03.25.40.63.98 / 9 rue Gambetta
- > **Club Amitié Temps Libre** / Club affilié
à Générations Mouvement /
gerard.consigny@orange.fr /
06.80.81.49.12
- > **Cyclo Club Othéen Cyclotourisme** /
brl.arnoux.5410@orange.fr / 07.85.03.78.11
- > **Dynanisme Loisirs** / gymnastique douce
chaque lundi de 9h30 à 10h30 / Christine
CASTALDI : 06.79.55.32.36
- > **Ensemble Paroissial d'Estissac** /
Culte / christian.belaud10@gmail.com /
07.83.20.80.79 / 8 rue Gambetta
- > **EPIC'E.A. l'épicerie solidaire d'Estissac** / pour en bénéficier, prendre
rendez-vous à l'Espace France services :
03.25.40.42.42
- > **FNACA Pays d'Othe** (Fédération
Nationale des Anciens Combattants en
Algérie-Maroc-Tunisie) / Contact : Guy
COMPAGNON / 06.83.37.16.77
- > **France Alzheimer Halte Relais Santé**
france-alzheimer-aube@orange.fr /
www.francealzheimer.org/ 03.25.21.89.16
- > **Groupe vocal «Souvenirs... souvenirs»**
Contact : Michel BÉCARD (06.79.63.33.90)
ou Denise BOUCHER (06.67.20.52.53)
- > **Gymnastique volontaire d'Estissac** /
Nathalie ROUBEYRIE : 06.19.08.48.71
- > **Jeunesse Sportive Vanne Pays d'Othe**
(JSVPO) / 13 sections / jsvpo10@gmail.com
/ www.jsvpo.jimdo.free.com /
06.82.90.55.51 / 1 Chemin de la Madrière
- > **L'Atelier École de musique** /
ateliermeo@gmail.com / www.oae-estissac.over-blog.com/pratique.html /
06.87.28.06.61
- > **Le Souvenir français** / Mémoire /
10@dgsf.fr / <https://le-souvenir-francais.fr/> 03.25.75.51.05
- > **Les éditions en Othe-Armance** /
Patrimoine / editionsdelothe@gmail.com
<http://www.editions-othé-armance.fr>
06.87.28.06.61
- > **Les petits Liébautains**
lespetitsliebautains@gmail.com /
Facebook : Les petits Liébautains
- > **Patronage laïque d'Estissac**
12 rue Pierre Brossolette :
COUNTRY - LINE DANCE
LES ESTI'DANCERS :
Claudine 06.85.78.92.13
VIDE-GRENIERS : 2 avril 2023 et
VIDE-MAISONS : 17 septembre 2023.
Inscription : Marie-Claude 07.68.73.09.56
YOGA : Noëlle 06.86.81.89.49
- > **Secours Populaire d'Estissac** /
brigitte.seguin@spf10.org / 09.61.39.35.94
/ (vestiaire ouvert à tous, mardi
(9h à 11h30) et mercredi (14h à 17h) :
place Betty Dié
- > **Société de chasse des chasseurs d'Estissac** / Président : Jean MAROT /
03.51.48.41.92
- > **Syndicat d'Initiative Intercommunal Vanne Pays d'Othe** /
lionel.weyh@gmail.com /
www.ccportesdupaysdothe.fr/
06.87.32.16.40
- > **Musée de la Mémoire Paysanne** /
Tél. : 03.25.40.45.07 pour rendez-vous
(fermé du 15 octobre au 15 avril)



BESOIN D'AIDE POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ?

Rendez-vous dans votre France services !

RENSEIGNEMENT :

Espace France services d'Estissac
2 rue Laurent Lesséré 10190 ESTISSAC
Tél. : 03.25.40.42.42
franceservices.estissac@troyes-cm.fr

Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h à 17h
(Fermeture le 3^e jeudi après-midi du mois).

Confidentiel et gratuit. Accueil des organismes publics : Mission Locale, médiatrice Énergie, conciliateur de justice ou prendre rendez-vous à l'épicerie solidaire EPIC'EA,...

DU NOUVEAU À FRANCE SERVICES !

Venez à la rencontre du Conseiller Numérique France Services (2 rue Laurent Lesséré). Il propose des ateliers destinés aux personnes les plus en difficulté face à l'informatique. Pour faciliter la prise en main d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un Smartphone, comprendre l'utilisation d'Internet, apprendre à créer et à utiliser une messagerie électronique, pour envoyer et recevoir des mails, vérifier vos sources d'information et protéger vos données personnelles,...

L'approche pédagogique du conseiller numérique complète les missions des agents d'accueil présents à France services chargés de l'accompagnement aux démarches administratives (Cartes grises, CAF, CPAM, Impôts, Pôle Emploi, Retraites,...).

+ de détails dans le prospectus joint à ce bulletin municipal.

LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)



CONTACT : Relais Petite Enfance /
9 rue Laurent Lesséré – BP 22 / 10190 ESTISSAC
Tél. : 03.25.40.05.30 / Portable : 07.87.93.05.76
sud.agglo.rpe@troyes-cm.fr

Les temps d'animations ont repris et Tiphaine DOULCIER, nouvelle responsable du Relais Petite Enfance Sud agglo', accueille les parents et assistants maternels se posant toutes questions concernant le contrat de travail, le salaire ou encore le besoin d'un mode de garde.

A noter

Les permanences du **conciliateur de justice** sont désormais intégrées à France services au 2 rue Laurent Lesséré à Estissac. Dorénavant, les rendez-vous sont à prendre au 03.25.40.42.42.

KAROS

est l'application n° 1 du covoiturage pour les trajets domicile-travail : simple, rapide et sans contraintes. Pour covoiturer, télécharger l'application www.karos.fr



A noter

Habitants d'Estissac, Troyes Champagne Métropole vous fait bénéficier de trois places pour les rencontres de l'ESTAC à domicile. Si vous êtes intéressé (pour un seul match dans l'année), inscrivez-vous à la mairie : 03.25.40.41.43.



TROYES CHAMPAGNE

MÉTROPOLE



PLANNING 2023 DES PERMANENCES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION JURIDIQUES TENUES PAR LES JURISTES DU CDAD 10 À L'ESPACE FRANCE SERVICES

A ESTISSAC : de 10h00 à 12h00, les mardis 14/02, 14/03, 18/04, 16/05, 20/06 et 18/07/2023.

Adressez-vous au numéro unique 09.62.63.75.48 pour renseignements et prise de rendez-vous.

UN DISPOSITIF DE VEILLE ET D'ALERTE EST INSTAURÉ DANS CHAQUE COMMUNE



Personnes vulnérables, pensez à vous inscrire !

N'hésitez pas à vous faire connaître auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune d'Estissac afin de vous inscrire dans le registre des personnes vulnérables.

En prévision de périodes particulièrement difficiles (fortes intempéries, fortes chaleurs, épidémies,...), un registre est tenu par le CCAS pour mieux localiser les personnes vulnérables que ce soit par leur âge, leur handicap, ou leur isolement, et permettre ainsi, en cas de nécessité, l'intervention des services sanitaires et sociaux dans les meilleures conditions auprès de ces personnes (loi du 30 juin 2004 relative à l'autonomie des personnes âgées et handicapées).

Qui peut être inscrit ?

Toute personne vivant à son domicile sur la commune d'Estissac.

- agée de 70 ans ou plus ;
- agée de 60 ans ou plus et inapte au travail ;
- en situation de handicap.

Cette inscription est gratuite, volontaire et peut s'effectuer tout au long de l'année.

Les données recueillies ont pour seul objet le plan d'alerte et d'urgence départemental. Elles sont destinées à l'usage exclusif du CCAS et du Préfet à sa demande. La loi du 6 août 2004, modifiant la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, vous accorde un droit d'accès d'opposition et de rectification des données à caractère personnel. Toute personne inscrite peut accéder à tout moment à son dossier personnel et doit informer le service de tout changement de situation.

COMMUNIQUÉ SPÉCIAL SOYEZ EN RÈGLE AU REGARD DU SERVICE NATIONAL !

Tous les jeunes Français doivent effectuer la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Sachez que sans attestation de participation à la JDC, votre inscription aux examens ou concours serait refusée. Alors, effectuez ces démarches sans tarder !



Entre 16 ans et 16 ans et 3 mois : faites-vous recenser à la mairie de votre domicile ou sur Internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille. Ensuite, dès réception d'un mail, créez votre compte sur le site majdc.fr.

Pour plus d'informations, appelez le CSNJ de Châlons-en-Champagne : 09.70.84.51.51 ou écrivez à : csn.chalons-en-champagne.jde.fct@intradef.gouv.fr

Être présent à ce rendez-vous est indispensable pour vos futurs projets scolaires et professionnels.

ZOOM SUR LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le redoutable frelon asiatique a fait son apparition en France voici quelques années. Pour limiter sa propagation, il est important que les particuliers disposent des pièges à son intention dans leur jardin, pour :



- piéger les femelles fondatrices (celles qui vont reconstruire ailleurs un autre nid) pendant leurs périodes de forte circulation ;
- éviter de piéger trop d'autres insectes utiles, en particulier les abeilles.

La marche à suivre :

1. Achetez un piège ou fabriquez votre piège à frelons asiatiques (à l'aide d'une bouteille d'eau transparente en plastique vide).
2. Utilisez un appât sélectif pour attirer les frelons asiatiques.
3. Placez les pièges à frelons asiatiques.
4. Débarrassez-vous du piège rempli de frelons.
5. Faites détruire les nids de frelons asiatiques.

- Fabriquez votre piège à frelons asiatiques en utilisant seulement un appât sélectif pour attirer, autant que possible,
- seulement les frelons asiatiques et surtout pas les abeilles :

L'appât sélectif le plus efficace se compose de :

- un quart de volume de sirop de grenadine ou de cassis, utilisé pur ;
- un demi-volume de bière brune ou soda à base de cola ;
- un quart de volume de vin blanc ou rouge (qui repousse les abeilles).

Rechargez le piège en appât tous les 15 jours environ maxi. Evitez de le laver car lorsqu'un ou deux frelons seront pris au piège, ils émettront des signaux de détresse attirant les autres frelons des alentours.

Attention : En début de saison estivale et avant la taille d'une haie, vérifiez si un nid de frelons n'y est pas dissimulé. Inspectez régulièrement les granges et les cabanes de jardin. N'intervenez jamais seul pour détruire un nid directement car vous risquez une attaque mortelle de milliers de frelons. **Contactez un apiculteur ou un professionnel intervenant dans votre région afin d'obtenir un conseil sûr et avisé.**

JEUN'EST

Tu as entre 15 et 29 ans et tu habites dans le Grand Est ? Inscris-toi sur Jeun'Est ! C'est un site, une appli pour tous. Selon ton profil, tu bénéficies d'avantages dans la culture (cinéma, livre, spectacle), le sport et des bons plans. Retrouve jeux-concours, actualités, infos pratiques et toutes les aides qui peuvent te soutenir dans tes projets. + de renseignements : www.jeunest.fr.



MESSAGE DE VIGILANCE DE LA GENDARMERIE D'ESTISSAC

- **les cambriolages en journée ont repris.** Signaler tout véhicule suspect ou toute personne suspecte en composant le 17. Si possible relever l'immatriculation mais NE JAMAIS ALLER AU CONTACT DES PERSONNES.
- **démarchages** : ne jamais recevoir chez soi des démarcheurs (isolation, vendeurs de calendrier...). S'ils sont insistants, contacter un voisin, quelqu'un de votre famille ou composer le 17. Pour les agents en service (gendarmes, agents EDF...), ils doivent vous présenter une carte professionnelle. Certains indices doivent attirer votre attention et permettre d'identifier les faux agents : leur tenue, leur véhicule de fonction. Dans ce cas composer le 17.
- **prudence sur les routes** : nous constatons trop d'accidents dus à des négligences (vitesses excessive ou inadaptée, téléphone au volant,...) ou à des conduites addictives (alcool ou stupéfiants).
- **pour les enfants se rendant à l'école à vélo** : s'assurer que les éclairages des vélos fonctionnent et privilégier un gilet réfléchissant.



France ALZHEIMER HALTE-RELAIS :

La Halte-Relais prend en charge les malades d'Alzheimer ou maladies apparentées en leur proposant des ateliers de stimulation cognitive, des ateliers manuels, de cuisine... pendant que l'aidant a un moment de répit. De 14h30 à 16h30 au pôle des Associations, 4 rue Gambetta à Estissac.

Les dates début 2023 :

12 et 26 janvier, 9 et 23 février, 9 et 23 mars, 9 et 27 avril.

Pour s'inscrire : 03.25.21.89.16 / france-alzheimer-aube@orange.fr

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

Assistante sociale, puéricultrice et consultations médicales PMI

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS : 03.25.46.70.04



NUMÉROS UTILES

- > Solidarité Femmes : **3919**
- > Contre l'isolement des seniors et personnes fragiles : **0 800 10 06 46**
- > Portail seniors du Département de l'Aube : **03.25.42.50.50** ou **www.seniors.aube.fr**
- > Association de soutien pour les aidants : **www.associationjetaide.org**
- > Contre la solitude : **03.10.04.80.05**
- > SOS Amitié : **09 72 39 40 50** disponible 24h/24 7 Jours/7
- > Prévention suicide : **3114**
- > Enfants disparus : **116 000**
- > Difficultés de logement : **03.51.14.13.30** ou **www.actionlogement.fr**
- > Le réseau Fluo Grand Est : **09.70.80.90.10** ou **www.fluo.eu**
- > Rénovation énergétique France Rénov : **www.france-renov.gouv.fr**
- > Portail pour les familles : **www.ecouteparentalites.fr**

ADMR CAFÉ DES AIDANTS®



Porté par la plateforme de répit de l'ADMR du secteur d'Estissac, un **Café des aidants®** est organisé au pôle des associations. Rencontres conviviales d'échanges destinées à des personnes accompagnant un proche en perte d'autonomie, ou en situation de handicap.

Gratuit et ouvert à tous les proches aidants, quels que soient l'âge et la pathologie de la personne accompagnée.

13 février, 13 mars, 17 avril et 15 mai 2023. Accès libre.

Sorties culturelles de juin à août 2023 (sur inscription).

Contact : 06.45.77.00.76 ou à cdossantos@fedes10.admr.org

Vie PRO

Nouveau dans la commune

Chloé RUEN

La parole est précieuse. La parole a un poids qu'il s'agit de ne pas négliger. Je vous propose ici un lieu où la parole est libre et entendue.

Un lieu sans jugement afin de travailler, ensemble, sur vos problématiques, qu'elles soient psychiques, sociales ou autres. Accueil du lundi au vendredi de 9h à 19h30, à partir de 12 ans. Tél. : 07.80.22.70.98 / Maison médicale / Place de la République



Rappel du n° de téléphone

Faustine SIMONNET

Dietéticienne sur rendez-vous
Tél. : 06.78.76.42.00
Maison médicale
Place de la République



Nouveau dans la commune

Laeti'zen

Massages bien-être
Praticienne certifiée en massage bien-être à l'École Internationale du SPA à Paris
à Estissac et à domicile, 6 bis rue Simon Desjardins
sur rendez-vous : 07.49.97.10.15



Nouveau dans la commune

HELIXDBV

Élevage d'escargots à Estissac
Brice et Delphine VINCENT
Assiettes de 12 en coquilles au beurre persillé
À retirer sur place après commande par téléphone :
6 Rue Gambetta / Tél. : 06.32.09.60.06 ou 06.23.71.53.03 /
Facebook : Helixdbv



Le marché du terroir revient !

Sous la halle d'Estissac. À partir du 21 avril, chaque 3^e vendredi du mois, de 16h30 à 19h30. Toutes les dates : 21 avril, 19 mai, 16 juin, 21 juillet, 18 août et 15 septembre 2023. Vous êtes un exposant et vous voulez participer à notre marché du terroir ? Contactez la mairie : 03.25.40.41.43.



DONNEZ DU SENS A VOS ACHATS !

Poussez la porte de vos commerçants, artisans et producteurs, pour (re)découvrir celles et ceux qui sont l'âme de notre village !

ACHETEZ ICI !

Nouveau dans la commune

Le Lavoir Liébautain

Laverie automatique
ouverte de 7h30 à 20h30
et 7 jours sur 7

Rue de la République

Suivre les actualités sur la page Facebook : Le Lavoir Liébautain



Information

Faute de fleuriste, la boutique Katryn'fleurs a été contrainte de restreindre son activité

temporairement. Cependant, le service Pompes Funèbres reste à votre disposition les mardi, jeudi et vendredi de 14h à 18h et sur rendez-vous / 1 rue Eugénie Geoffroy
Contact urgence décès : 03.25.40.44.20



L'institut Douce Heure & Beauté fait peau neuve !

Des locaux plus spacieux et cocooning, de nouveaux équipements (lumière pulsée, diagnostic de peau, sauna japonais infra-rouges, ...) et une apprentie très motivée. L'année 2023 va vous combler en bien-être et en beauté.

06.34.95.64.63 / douceheureetbeaute.fr / Facebook



Et toujours notre marché
du dimanche matin
sous la halle de 8h à 13h !





Don du Sang

Prochaines collectes du Don du Sang avec l'Association pour le Don de Sang Bénévole d'Estissac et Environs, les vendredis de 14h30 à 18h30 :

Salle polyvalente Aix-en-Othe :

les 10 mars, 5 mai, 21 juillet, 15 septembre, 10 novembre 2023.

Salle de la mairie de Fontvannes :

les 24 février, 21 avril, 30 juin, 1^{er} septembre, 27 octobre 2023 (Planning susceptible de modifications en fonction des contraintes).

NOUVEAU :

Désormais, l'Établissement Français du Sang propose de prendre rendez-vous en ligne, pour limiter les temps d'attente. Il est toujours possible de venir sans rendez-vous, mais le temps d'attente n'est pas garanti :

www.mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr.

Contact : Xavier DUQUENNOY

26 rue de la Voie Neuve 10190 CHENEGY
dsb.estissac@orange.fr

A NOTER !

BRADERIES DU SECOURS POPULAIRE D'ESTISSAC

le 11 février et le 6 mai 2023 de 9h30 à 14h
Pôle des associations 4 rue Gambetta (face à la halle)



TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE

Collecte des déchets

À partir du 1^{er} janvier, les consignes de tri se simplifient :

- > Tous les emballages se déposent dans le sac jaune.
- > Le verre et le papier sont portés dans leur borne respective sur la place de la salle des fêtes à Estissac et derrière le centre de secours de Thuisy.
- > On apporte à la déchèterie, les objets encore utilisables (déchets verts et objets en bon état) pour le recyclage.

Le prospectus «*Info collectes 2023*» de Troyes Champagne Métropole a été distribué dans chaque boîte à lettres.

+ D'INFOS : Service gestion et collecte des déchets - 03.25.45.27.30 ou troyes-champagne-metropole.fr



Music' en Othe FAIT SON FESTIVAL

LES SOUFFLANTES

L'association Music' en Othe organisera le samedi 3 juin 2023 à partir de 17h30 la première édition de son festival «*Les Soufflantes*». Les instruments à vents seront mis à l'honneur avec 3 groupes de musique festive qui viendront se produire au stade Caroline en fin d'après-midi et en soirée.

- Yacas Groovy Band - Fanfare de rue
 - BBQ Brass Band - Fanfare Nouvelle Orléans
 - La Pêche - Musique des Balkans
- Buvette et restauration sur place. Entrée payante.

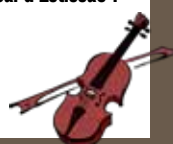
L'Association

« Cordes en coeur »

(orchestre à cordes), vous propose un apprentissage collectif d'instruments à cordes (Violon, Alto, Violoncelle et Contrebasse). Débutants bienvenus toute l'année - Multi-âges et multi-niveaux - Enfant-Adulte

Cours en groupe au pôle musical d'Estissac : mercredi de 10h30 à 11h30

Contact : Clément PLET :
06.29.92.53.29 / 06.68.27.11.22



Exposition itinérante de la Maison du patrimoine « Usines, l'héritage en métamorphose »

Une dizaine de panneaux sera présentée ainsi qu'un zoom sur l'usine de bonneterie BRULEY, foyer de vie Kerglas, 9-11 rue Gambetta à Estissac avec la maquette 3 D de l'usine BRULEY d'Estissac réalisée par les étudiants de l'EFP, École d'ingénieur-es.

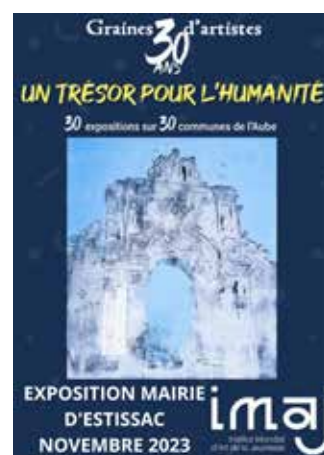
Du 1^{er} au 30 mars 2023 / Hall de la Mairie d'Estissac / Aux heures d'ouverture



Exposition sur le thème du mouvement

NOVEMBRE 2023 / MAIRIE D'ESTISSAC
Aux heures d'ouverture

L'Institut Mondial d'Art de la Jeunesse (IMAJ) fête cette année le 30^e anniversaire du concours International d'Arts Plastiques «*Graines d'Artistes*». 30 expositions ouvertes au public seront visibles tout au long de l'année dans tout le département de l'Aube selon un découpage en six zones géographiques. En parallèle, des enfants de l'école Les Trois Rivières et de l'Accueil Collectif de Mineurs se verront proposer un atelier avec le peintre Manuel COSTA et une médiation artistique de Manel BRAHIMI. Ce grand événement de territoire, accompagné et soutenu par le Département de l'Aube, sera ponctué d'une exposition exceptionnelle et inédite de plus d'une centaine de tableaux à l'Hôtel-Dieu-le-Comte à Troyes.



Agenda

État civil

11 FÉVRIER | GRANDE BRADERIE

du Secours Populaire / Pôle des associations de 9h30 à 14h



19 MARS | COMMÉMORATION

de la FNACA, monument aux morts, à 11h30



TOUT LE MOIS DE MARS | EXPOSITION À LA MAIRIE

« le patrimoine industriel ». Cf. page 29



MARS | MARS BLEU

Challenge sportif pour le dépistage du cancer colorectal. Surveillez les informations de votre commune pour connaître les modalités précises.



25 MARS | CARNAVAL

Syndicat d'Initiative Intercommunal Vanne Pays d'Othe. Thème « Le cinéma »



2 AVRIL | VIDE-GRENIERS

du Patronage Laique d'Estissac. Inscription : Marie-Claude 07.68.73.09.56



10 AVRIL (lundi de Pâques) | CHASSE AUX ŒUFS

sur le stade Caroline, à 10h30



À PARTIR DU 21 AVRIL | MARCHÉ DU TERROIR

chaque 3^e vendredi du mois, sous la halle, de 16h30 à 19h30. Cf. page 28



6 MAI | GRANDE BRADERIE

du Secours Populaire / Pôle des associations de 9h30 à 14h



8 MAI | COMMÉMORATION

de la fin de la 2^e Guerre mondiale



8 MAI | REPAS DES ANCIENS

Les colis des personnes ne pouvant se déplacer seront distribués à leur domicile par le Centre Communal d'Action Sociale de la commune.



3 JUIN | FÊTE DES MÈRES

11h à la cantine



3 JUIN | FESTIVAL « LES SOUFFLANTES » DE MUSIC' EN OTHE

sur le stade Caroline à partir de 17h30



10 JUIN | KERMESSE DE L'ÉCOLE LES TROIS RIVIÈRES

organisée par Les petits Liébautains et les enseignants



17 JUIN | INAUGURATION DE LA FIN DES TRAVAUX

de l'église Saint-Liébauld à 11h



23 JUIN | FÊTE DE LA MUSIQUE

au château de Bucey-en-Othe avec le Syndicat d'Initiative Intercommunal Vanne Pays d'Othe



14 JUILLET | FÊTE NATIONALE

sur le stade Caroline toute la journée, de 12h à 3h



24 AOÛT | COMMÉMORATION

de la libération d'Estissac



26 ET 27 AOÛT | FÊTE DU COCHON



10 SEPTEMBRE | 20^e ANNIVERSAIRE

de la randonnée des Voirloups du CCO



17 SEPTEMBRE | VIDE-MAISONS

du Patronage Laique d'Estissac. Inscription : Marie-Claude 07.68.73.09.56



30 SEPTEMBRE | 100^e ANNIVERSAIRE

du monument aux morts d'Estissac



14 ET 15 OCTOBRE | VIDE-JOUETS

des petits Liébautains



28 OCTOBRE | HALLOWEEN

des petits Liébautains



TOUT LE MOIS DE NOVEMBRE | EXPOSITION

« Un Trésor pour l'Humanité », salle de la mairie



26 NOVEMBRE | FOIRE

de la Sainte Catherine



3 DÉCEMBRE | MARCHÉ DE NOËL

des petits Liébautains



Naissances 2022



Marie SPITALIER ■ le 11 janvier

Jenna DEROIN ■ le 12 février

Éléna DESTER MEHMETI ■ le 14 février

Octave GUILLERMIC ■ le 20 avril

Sacha SELLIN ■ le 1^{er} mai

Léna GATOUILLAT ■ le 29 juillet

Zack GOUZIE ■ le 19 septembre

Louise BARBOU ■ le 10 octobre

Olivia DUMAS ■ le 13 décembre

Mariages 2022



Bertrand TARTERET et Aude VINCENT ■ le 11 mars

Alain ÉGAULT et Laetitia MIGNOT ■ le 16 juillet

Jean-Yves COLLET et Martine DÉCRÉON ■ le 6 août

Fabien SAUVAGE et Mahjouba BORDO ■ le 3 septembre

Décès 2022



Guy GROCOLAS, 91 ans ■ le 9 janvier

Jacqueline MAIRE, 89 ans ■ le 26 janvier

Thierry SIRIOT, 60 ans ■ le 11 février

Jean-Claude RAZIN, 73 ans ■ le 11 février

Suzanne CHABOTEAU, 79 ans ■ le 25 mars

Robert LEGRAND, 97 ans ■ le 1^{er} avril

Bertrand STOOS, 73 ans ■ le 3 avril

Jacques GERVAIS, 66 ans ■ le 5 avril

Fernande MALÉSIEUX, 101 ans ■ le 30 avril

Colette DUPUIS, 76 ans ■ le 16 mai

Guy MARCHETTI, 74 ans ■ le 24 mai

Jacques DUBOIS, 81 ans ■ le 28 mai

Marie-Christine MASSON, 57 ans ■ le 4 juin

Jean ROY, 81 ans ■ le 21 août

Bernard GAUVAIN, 64 ans ■ le 23 août

William BOUDIN, 83 ans ■ le 9 septembre

Joël THOMY, 80 ans ■ le 4 novembre

Jacques COLSON, 86 ans ■ le 2 décembre

Gilbert MORA, 65 ans ■ le 11 décembre

Georges FOURNIER, 92 ans ■ le 28 décembre





Illuminations de Noël



Merci à tous les bénévoles d'avoir décoré notre commune
et merci aux particuliers d'avoir illuminé leur maison et leur jardin !



Mairie d'Estissac

Place François Mitterrand / 10190 ESTISSAC / Tél. : 03.25.40.41.43 / mairie.d-estissac@wanadoo.fr

Du lundi au mercredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30 / Jeudi : 8h30 - 12h Vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h

Samedi : sur rendez-vous pour CNI et passeports